

# CHALLENGE et PRIX du FAIR PLAY

## REGLEMENT

### ARTICLE 1

A la fin de chaque saison, le District de l'Ain attribue les prix du Fair-play ainsi que le super challenge qui seront remis lors de la journée des récompenses.

Le club ne donnant pas suite au questionnaire du challenge de la sportivité garde son classement au challenge du Fair-Play mais se voit privé de la dotation afférente.

Toute équipe sanctionnée d'une désignation d'un délégué par la Commission de Discipline sera exclue du Challenge du Fair Play lors de la ou les saisons durant laquelle ou lesquelles cette sanction est appliquée.

### ARTICLE 2

Le challenge et les prix du Fair-play concernent uniquement les catégories suivantes :

- . Seniors D1
- . Seniors D2
- . Seniors D3
- . Seniors D4 ***(si le nombre de matchs arbitrés définis par le Comité de Direction le permet)***
- . Seniors Féminines à 11 (2<sup>ème</sup> phase et poule 1<sup>er</sup> niveau)
- . Jeunes U18 D1 - 3<sup>ème</sup> phase
- . Jeunes : U15 D1 - 3<sup>ème</sup> phase

### ARTICLE 3

Ces prix sont destinés à récompenser les clubs et leurs équipes, ayant au cours de la saison, pratiqué le football dans le respect, des règles, de l'esprit du jeu, des adversaires, des arbitres, des dirigeants, des

éducateurs, des spectateurs, aussi bien avant, pendant ou après les rencontres.

#### **ARTICLE 4**

Le super challenge du Fair-play sera remis à l'équipe seniors ayant obtenu le moins de points en fin de saison pour les catégories D1, D2, D3, féminines 2<sup>ème</sup> phase - 1<sup>er</sup> niveau.

Ce super challenge sera remis en jeu chaque saison et ne sera acquis définitivement qu'après 3 saisons consécutives d'attribution au même club.

Pour se voir attribuer ce super challenge, l'équipe postulante devra avoir obtenu :

- ✓ Moins de 9 points au classement pour une poule de 6
- ✓ Moins de 13 points au classement pour une poule de 8
- ✓ Moins de 17 points au classement pour une poule de 10
- ✓ Moins de 20 points au classement pour une poule de 12
- ✓ Moins de 26 points au classement pour une poule de 13
- ✓ Moins de 32 points au classement pour une poule de 14

Le super challenge sera accompagné d'une dotation en équipement d'une valeur déterminée par le Comité de Direction du District.

En cas d'égalité, les clubs seront départagés de la manière suivante :

- l'équipe qui aura, au cours de la saison, le moins d'avertissement confirmé.
- l'équipe la mieux classée dans le championnat en fin de saison.
- l'ancienneté du club (date d'affiliation) : le plus ancien sera retenu.

#### **ARTICLE 5**

Le classement sera établi par la commission de Discipline en relation avec les Commissions des «Règlements, Appel, Sportives et Prévention».

La Commission Prévention aura la responsabilité de la gestion de ce challenge (demande des récompenses, etc....), de la vérification et transmission au secrétariat pour parution au PV.

En cas d'égalité, sera proclamée gagnante dans l'ordre suivant :

- L'équipe qui aura, au cours de la saison, le moins d'avertissement confirmé.
- L'équipe la mieux classée dans son championnat en fin de saison.
- L'ancienneté du club (date d'affiliation) : le plus ancien sera retenu.

Pour des équipes opérant dans des poules ayant un nombre d'équipes différent, le nombre de points du Fair Play sera calculé au nombre de matchs (total pondéré).

Si 2 ou plusieurs équipes sont classées ex aequo malgré cela, les récompenses seront partagées entre les équipes.

## **ARTICLE 6**

Les prix prévus pour récompenser (suivant tableau ci-après), dans chaque division, seront attribués dans la limite de 30 points (maximum) pour une poule de moins de 10 équipes - 36 points pour une poule de 10 équipes - 42 points pour une poule de 11 équipes - 48 points pour une poule de 12 équipes - 54 points pour une poule de 13 équipes - 60 points pour une poule de 14 équipes.

## **ARTICLE 7**

Les matchs de coupes (quels qu'ils soient) ne seront pas comptabilisés pour les classements.

En cas de contestation ou litiges, la Commission Prévention statuera en premier ressort, puis le Comité de Direction en dernier ressort.

## **ARTICLE 8 – Barème des sanctions – Points de pénalisation**

Pour toutes les catégories de championnats, chaque infraction disciplinaire sera sanctionnée par une pénalisation selon le barème suivant :

## **8.1) Joueur – Dirigeant ou Educateur**

	<b>Points de pénalité</b>
Rappel à l'ordre ou avertissement confirmé ou carton blanc	1 point
Suspension avec sursis	2 points par match 8 points par mois 72 points par an
Suspension ferme suite à 3 cartons jaunes	3 points
Suspension ferme suite à carton rouge ou hors match ou autre	3 points + 3 points par match ou 12 points par mois ou 100 points par an (ex : auto = 6 points)
Sanction égale ou supérieure à 15 ans.	Equipe non classée au Fair Play

*Ne sont prises en compte que les sanctions prononcées lors d'une rencontre de championnat - si le joueur sanctionné (ou dirigeant ou éducateur) voit sa sanction aggravée alors qu'il est en récidive par rapport à une sanction antérieure dans une autre compétition, c'est bien la sanction appliquée lors de la rencontre officielle de championnat qui sera comptabilisée.*

### Exemples :

- 1er avertissement en championnat : 1 point
- 2ème avertissement en coupe : non comptabilisé
- 3ème avertissement = 1 MF = 3 points

### Comment calculer une sanction

#### Exemple 1

Joueur suspendu 6 mois dont l'automatique dont 2 mois avec sursis vaut 67 points + 3 points + 48 points pour la partie de suspension ferme + 16 points pour la partie avec sursis.

## Exemple 2

Joueur suspendu 6 mois dont 2 avec sursis + 1 MF par révocation du sursis, vaut 70 points.

3 points + 48 points pour la partie de suspension ferme + 16 points pour la partie avec sursis + 3 points pour la révocation du sursis.

## **8.2) Equipe**

Auxquelles s'ajoutent toutes les sanctions individuelles prises sur la rencontre.

	<b>Points de pénalité</b>
Match perdu par forfait	10 points
Match perdu par pénalité	20 points (mesure réglementaire) et 40 points (mesure disciplinaire)
Suspension de terrain ou match à huis clos avec sursis	10 points par match
Suspension de terrain ou match à huis clos ferme	20 points par match
Amende pour mauvaise police du terrain	5 points
Amende pour mauvaise tenue des supporters	10 points
Retrait de points avec sursis	10 points par point avec sursis
Retrait de points	20 points par point ferme retiré
Réparation d'un préjudice (ex. : dégradations dans vestiaires – aux véhicules des officiels)	30 points
Mise hors compétition Rétrogradation en série inférieure	Equipe non classée au Fair Play (200 points en cas de sursis)

## **Exemple de calcul**

Match perdu par mesure disciplinaire - retrait de trois points au classement final - 2 matchs de suspension de terrain dont 1 avec sursis  
Amende de

x €uros pour mauvaise police de terrain et de x €uros pour mauvaise tenue des spectateurs. Mise hors compétition avec sursis.

Vaut 345 pponts de pénalité (40 points + 60 points + 20 points + 10 points + 5 points + 10 points + 200 points).

S'y ajoutent toutes les sanctions à titre individuel (s'il y a lieu).

## **ARTICLE 9**

### **DOTATION DU FAIR PLAY (modifiable éventuellement chaque début de saison)**

**D1** : les 3 premiers de la compétition

**D2** : les 6 premiers de la compétition

**D3** : les 9 premiers de la compétition

**D4** : les 12 premiers de la compétition

**Seniors Féminines (2<sup>ème</sup> phase et poule 1<sup>er</sup> niveau)** : les 2 premières de la compétition

**U18 D1 – 3<sup>ème</sup> phase** : les 2 premier de la compétition

**U15 D1 – 3<sup>ème</sup> phase** : les 2 premiers de la compétition

**N.B.** : la dotation sera remise à condition que le club ait répondu au questionnaire du Challenge de la Sportivité.